



2017-10-128

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce **3 octobre 2017** à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Geneviève Dallaire
Siège #2 - Pascal Lessard
Siège #3 - Poste Vacant
Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet
Siège #6 - François Morin

Sont absents à cette séance :

Siège #5 - Louison Busque

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Guy Plante.

Mme Chantale Gareau, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la session ouverte.

En conséquence,

Il est proposé par madame Geneviève Dallaire et résolu à l'unanimité de déclarer la séance ouverte.

Adoptée unanimement

2017-10-129

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Séance ordinaire du 5 septembre 2017**

- 4 - VOIRIE**
 - 4.1 - Rapport de l'employé de voirie**
 - 4.2 - Approbation des dépenses dans le cadre du PAARRM**
- 5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
 - 6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale**
 - 6.2 - Adoption des prévisions budgétaires 2018 de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud**
- 7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS**
 - 7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable**
- 8 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**
 - 8.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant**
- 9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
 - 9.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC**
- 10 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
 - 10.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses**
 - 10.2 - Acceptation des dépenses**
 - 10.3 - Approbation de la liste des comptes du mois**
- 11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 12 - LÉGISLATION**
 - 12.1 - Adoption du règlement no 304 intitulé " Règlement d'amendement du Règlement de zonage " par lequel la Municipalité modifie le Règlement de zonage no 236 afin d'adopter des précisions sur les constructions et usages autorisés dans la zone Ag-8**
- 13 - SUJETS SANS RÉOLUTION**
- 14 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15 - VARIA**
 - 15.1 - Formation CIM Directrice générale par Intérim**
 - 15.2 - Droit accès ACCÈS D, signature chèques, Clic Sécur et clés**
 - 15.3 - Suivi services professionnels**
 - 15.4 - Regèmentation sur les animaux**
 - 15.5 - Demande d'exclusion du lot 5058417 pour agrandir le périmètre urbain**
 - 15.6 - Appel d'offres cueillette de déchets période de 5 ans**
 - 15.7 - St-Philibère Budget**
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Rémi Loignon et accepté à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-10-130

3.1 - Séance ordinaire du 5 septembre 2017

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 septembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre, tel

qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement

4 - VOIRIE

4.1 - Rapport de l'employé de voirie

2017-10-131

4.2 - Approbation des dépenses dans le cadre du PAARRM

ATTENDU QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin municipal, Saint-François-Xavier pour un montant subventionné de \$ 12 608, conformément aux exigences du ministère des Transports;

ATTENDU QUE le coût total des travaux s'élève à \$ 13 051;

ATTENDU QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de \$12 608, conformément aux exigences du ministère des transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports.

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Pascal Lessard, appuyé par madame Marie-Jeanne Ouellet et accepté à l'unanimité d'approuver les dépenses et l'envoi de la présente résolution au Ministère des transports dans le cadre de la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier.

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale

2017-10-132

6.2 - Adoption des prévisions budgétaires 2018 de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud

ATTENDU QUE la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud a transmis son budget 2018 et que le montant de la quote-part pour Saint-Philibert est de 17 899 \$;

ATTENDU QUE la municipalité doit adopter ce budget par résolution;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Geneviève Dallaire et accepté à l'unanimité d'approuver l'adoption du budget de la Régie Intermunicipale.

7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable

8 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

8.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

10 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2017-10-133 10.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses

Le directrice générale dépose le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

Adoptée unanimement

2017-10-134 10.2 - Acceptation des dépenses

Les dépenses du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur.

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité;

•QUE les dépenses du mois d'octobre 2017, au montant total de \$ 36 203.09 soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

- Comptes à payer \$ 29 898.69
- Salaires nets versés \$ 5 010.83
- Remises d'employeur \$ 1 293.57
- Total \$ 36 203.09**

Administration : chèque no.C1700178 à C1700199, L1700018 à L1700019 et V0000448 à V0000463

Salaires : chèque no. D1700118 à D1700129

Adoptée unanimement

2017-10-135 10.3 - Approbation de la liste des comptes du mois

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et accepté à l'unanimité que les comptes suivants soient payés :

Adoptée unanimement

11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

12 - LÉGISLATION

2017-10-136 12.1 - Adoption du règlement no 304 intitulé " Règlement d'amendement du Règlement de zonage " par lequel la Municipalité modifie le Règlement de zonage no 236 afin d'adopter des précisions sur les constructions et usages autorisés dans la zone Ag-8

Adoption du Règlement no 304

La directrice générale/secrétaire-trésorière résume le projet de Règlement no 304 en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Lessard

APPUYÉ par madame Geneviève Dallaire

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement no 304 intitulé « Règlement d'amendement du Règlement de zonage » par lequel la Municipalité modifie le Règlement de zonage no 236 afin d'apporter des précisions sur les constructions et usages autorisés dans la zone Ag-8 soit et est adopté par le conseil

QUE la présente résolution ainsi que le règlement d'amendement du Règlement de zonage soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan;

QUE le texte du **Règlement no 304** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Jean-Guy Plante

Maire

Chantale Gareau

D.g., sec-très.

QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

RÈGLEMENT NO 304

Règlement amendant le Règlement de zonage 236 de la Municipalité de Saint-Philibert afin d'apporter des précisions sur les constructions et usages autorisés dans la zone Ag-8

ATTENDU que la superficie comprise dans la zone Ag-8 a fait l'objet d'une exclusion de la zone agricole permanente dans la décision 345819, le 4 mai 2006 afin d'y permettre un terrain de camping;

ATTENDU que le conseil souhaite apporter des précisions sur les constructions autorisées dans cette zone;

ATTENDU que le conseil a tenu une période de consultation du 14 août au 31 août inclusivement sur ce projet de règlement, de même qu'une assemblée publique de consultation le mardi 5 septembre à 18 h ;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 3.5.1 est modifié de la façon suivante :

3.5.1 Dispositions particulières à la zone Ag-8

Dans la zone Ag-8 est autorisé un terrain de camping aux conditions suivantes :

- a) Une seule résidence, destinée au propriétaire (ou au gestionnaire), est autorisée. Les marges de recul minimales sont : avant : 9 mètres; latérales : 2 mètres de chaque côté. Les dispositions relatives à la façade ne s'appliquent pas. Les dispositions du règlement de zonage relatives aux bâtiments accessoires résidentiels (remise, garage) s'appliquent. Ce bâtiment peut être mixte c'est-à-dire contenir 2 usages différents;
- b) Si le terrain de camping est détenu en copropriété ou par plusieurs propriétaires, ceci ne permet pas la construction de résidences supplémentaires;
- c) Seuls sont autorisés les roulottes, véhicules récréatifs motorisés fabriqués en usine, les tentes roulottes et les tentes. Toute modification ou agrandissement de roulottes ou de véhicules récréatifs motorisés est prohibé;
- d) Les seuls bâtiments accessoires ou complémentaires autorisés sont ceux destinés aux services communautaires ou aux activités accessoires du terrain de camping;
- e) Les maisons mobiles et modulaires sont prohibées;
- f) L'ajout de nouveaux emplacements est autorisé aux conditions suivantes :
 - Un certificat municipal est requis;
 - Les emplacements doivent être à un minimum de 10 mètres de toute limite de propriété;
 - Un document préparé par une personne qui est membre d'un ordre professionnel compétent en la matière doit accompagner la demande de certificat et confirmer que les installations septiques sont aptes à recevoir les eaux usées de ces nouveaux emplacements.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon les procédures prévues par la Loi.

ADOPTÉ

Jean-Guy Plante

Chantale Gareau

Maire

Directrice générale/secrétaire-trésorière

Copie certifiée conforme

Chantale Gareau

Directrice générale/secrétaire-trésorière

13 - SUJETS SANS RÉOLUTION

14 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - VARIA

2017-10-137 15.1 - Formation CIM Directrice générale par Intérim, Mme Maryse Nadeau

Il est proposé par madame Geneviève Dallaire et résolu à l'unanimité que la formation CIM soit donnée à la directrice générale par intérim, Mme Maryse Nadeau.

2017-10-138 15.2 - Droit accès ACCÈS D, signature chèques, Clic Sécur et clés

Il est proposé par monsieur François Morin, appuyé par monsieur Pascal Lessard et résolu unanimement que les droits d'ACCÈS D, signature de chèques, Clic Sécur et remise des clés soient transmises à directrice générale par intérim, Mme Maryse Nadeau.

2017-10-139 15.3 - Suivi services professionnels

2017-10-140 15.4 - Regèmentation sur les animaux

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

AVIS DE MOTION

À une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Philibert, tenue le **3 octobre 2017** à l'Hôtel de Ville de Saint-Philibert, à 19 h 00 sous la

présidence de monsieur le maire, Jean-Guy Plante et en présence des conseillers ci-après mentionnés :

Madame Geneviève Dallaire

Monsieur Pascal Lessard

Madame Marie-Jeanne Ouellet

M. François Morin

Sont absents à cette séance :

Monsieur Louison Busque

Mme Chantale Gareau, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette session.

Il a été statué notamment ce qui suit :

AVIS DE MOTION, DE L'ADOPTION, LORS D'UNE PROCHAINE SESSION, DU RÈGLEMENT NO 515-2017

Avis de motion est donné par le conseiller au siège no 2, monsieur Pascal Lessard, de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement # 515-2017 concernant les animaux. Une demande de dispense de lecture est également donnée.

Copie certifiée conforme ce 3e jour du mois d'octobre 2017.

Par : _____
Chantale Gareau,, dir. gén. & sec.-trés.

2017-10-141 15.5 - Demande d'exclusion du lot 5058417 pour agrandir le périmètre urbain

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu une demande pour l'agrandissement du périmètre urbain;

ATTENDU QU'une demande d'exclusion de la zone agricole doit être effectuée auprès de la MRC et de la CPTAQ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur François Morin, appuyé par monsieur Pascal Lessard et accepté à l'unanimité d'approuver l'envoi de la demande d'exclusion de la zone agricole à la MRC et à la CPTAQ;

2017-10-142 15.6 - Appel d'offres cueillette de déchets période de 5 ans

ATTENDU QUE la municipalité s'est jointe aux municipalités de St-Gédéon, St-Martin, St-René et St-Théophile pour un appel d'offres commun;

ATTENDU QUE l'ouverture et l'analyse des soumissions ont été effectuées;

ATTENDU QUE les résultats d'ouverture d'enveloppes sont:

- Gaudreau Environnement : Enveloppe vide

- Service Matrec: \$1 249 801.14

- Service Sanitaire DF : \$962 618.42

ATTENDU QUE pour la municipalité de St-Philibert la quote-part s'élève à \$54 978 pour le plus bas soumissionnaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Pascal Lessard, appuyé par madame Marie-Jeanne Ouellet et accepté à l'unanimité d'engager Services Sanitaires DF de Beauce (plus bas soumissionnaire) pour faire la cueillette des déchets pour une période de 5 ans.

2017-10-143 15.7 - St-Philibière Budget

ATTENDU QUE le comité organise une deuxième édition du St-Philibière qui aura lieu en octobre prochain;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Pascal Lessard d'approuver un budget de \$500 pour cette activité.

2017-10-144 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

Adoptée unanimement

Fermeture à 20.50 hrs

Jean-Guy Plante, maire

Chantale Gareau, dir. gén. & sec. trés.

Je, Jean-Guy Plante, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.